

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2016-02-28x-00100
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2016-00100-014-001

Dénomination du projet : 02 - SITA : ISDND de l'Allemant

Lieu des opérations : 02320 - Allemant

Bénéficiaire : SITA / LUCAS Sylvian

MOTIVATION ou CONDITIONS

Les objections ayant conduit à un avis défavorable du projet sont globalement levées et les réponses et précisions apportées satisfaisantes.

C'est pourquoi un avis favorable est apporté à ce dossier de dérogation sous les conditions suivantes :

- **les engagements devront être explicitement formulés dans l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux, notamment la conservation et la gestion du marais à « choin noirâtre » ainsi que du boisement et du projet subsistant et dans lequel le marais précité est inscrit ;**
- **la mise en œuvre des reboisements compensateurs comme indiqués pages 126 et 127 ;**
- **le suivi des espèces patrimoniales doit avoir une durée de trente ans.**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

AVIS : Favorable Favorable sous conditions Défavorable

Fait le :

2 février 2017

Signature :

